

50 ans de la Loi sur les mesures de guerre :

**Le gouvernement fédéral refuse de présenter
des excuses aux victimes**

Granby, le 03 novembre 2020 – En refusant de présenter des excuses officielles aux Québécoises et Québécois qui ont été victimes de la Loi sur les mesures de guerre, le gouvernement Trudeau perpétue encore aujourd’hui une injustice historique grave commise envers la nation québécoise et fait preuve d’un manque total de compassion.

Rappelons que le 29 octobre dernier, le Bloc Québécois a déposé une motion à la Chambre des communes exigeant que le gouvernement libéral présente des excuses officielles aux 497 Québécoises et Québécois qui ont injustement subi les exactions de la Loi sur les mesures de guerre promulguée le 16 octobre 1970 par Ottawa. Lors du vote, la motion a reçu 263 voix contre et 56 voix pour.

« Le gouvernement fédéral fuit ses responsabilités en se cachant derrière des explications vagues et peu convaincantes. En effet, on peut très bien s’occuper de la pandémie et prendre huit secondes d’une journée pour s’excuser auprès de la nation québécoise qui attend depuis 50 ans », affirme Andréanne Larouche, députée de Shefford.

« Le vote de la Chambre des communes est sans surprise, mais quand même décevant. La ligne de fracture est claire entre la nation québécoise et les provinces canadiennes. Les députés de la Chambre des communes ont adhéré à une version de l’histoire du Canada qui semble au mieux biaisé. Le fondement de ce mensonge institutionnel est à l’effet que la Loi sur les mesures de guerre a été promulguée en réponse à l’enlèvement et à l’assassinat de Pierre Laporte (que nous condamnons et déplorons sans équivoque), et pour contrer une insurrection armée de 3 000 personnes, dirigée par rien de moins que René Lévesque, Claude Ryan et Guy Rocher, entre autres. Évidemment, tel que la GRC l’avait bien dit au Premier ministre Trudeau, tout cela est faux. La mort de Pierre Laporte a suivi la promulgation, non pas précédé. Elle sert encore aujourd’hui de prétexte pour justifier l’injustifiable, soit la suspension des libertés civiles. On oublie trop souvent que la loi contient le mot « guerre ». Quelle guerre ? Contre qui ? Nous allons acheminer une lettre ouverte aux anglophones des provinces canadiennes afin de tenter de renverser, un peu et temporairement peut-être, cette lecture mal intentionnée de l’histoire qui alimente une forte hostilité à l’encontre du droit à l’autodétermination dont se revendique le Québec. Les Québécois et les Canadiens n’en seront ensuite que meilleurs amis, quels que soient nos choix futurs », a déclaré le chef du Bloc Québécois, Yves-François Blanchet.

Rappel des faits

Dans la nuit du 16 octobre 1970, près de 500 citoyens ont été victimes de violentes arrestations effectuées par les forces de l’armée canadienne. Les domiciles ont été saccagés, fouillés, et les familles terrorisées à la pointe des mitraillettes des soldats. La suspension des droits et libertés ont permis des rafles sans mandat d’une telle violence que, même 50 ans plus tard, les séquelles sont encore bien vivantes chez les victimes et leurs descendants.

« Le gouvernement canadien a multiplié les excuses au cours des dernières années : les Canadiens d’origine japonaise durant la Deuxième Guerre mondiale, et le premier ministre a aussi promis des excuses officielles à la communauté italienne. Les seules personnes que le fédéral a arrêtées massivement et sans motif, pour lesquelles le premier ministre ne veut pas s’excuser, sont les 497 victimes des mesures de guerre. Il s’agit là d’une éloquente indifférence envers ce que des centaines de Québécoises et de Québécois ont vécu lors de ce douloureux chapitre de notre histoire », s’est désolée Andréanne Larouche.